

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCERNANT L'UTILISATION CONJOINTE, LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DU POLYGONE DE RECHERCHE CHURCHILL (AVEC ANNEXE)

I

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures du Canada*

(Traduction)

Ottawa, le 16 novembre 1970

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qui ont eu lieu entre représentants du Gouvernement des États-Unis d'Amérique et du Gouvernement du Canada concernant les activités des États-Unis au Polygone de recherche Churchill après l'expiration, le 30 juin 1970, de l'accord du 11 juin 1965⁽¹⁾ concernant l'utilisation conjointe et le financement du Polygone par le Canada et par les États-Unis. Je crois savoir que, depuis le 1^{er} juillet 1970, le financement, le fonctionnement et l'entretien du Polygone ont été assurés, à l'appui des programmes canadiens, par le Conseil national de recherches du Canada, mais que le lancement de fusées-sondes américaines et d'autres activités scientifiques des États-Unis peuvent s'y effectuer individuellement.

Étant donné que les entretiens susmentionnés montrent que la continuation de l'utilisation du Polygone par les États-Unis est dans l'intérêt mutuel des deux pays, j'ai l'honneur de proposer que l'appui futur des activités des États-Unis au Polygone ou aux autres installations du Conseil national de recherches du Canada se fasse conformément aux dispositions de l'Annexe à la présente Note. Si cette proposition agréée au Gouvernement du Canada, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et son Annexe et votre réponse à cet effet constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 1970 et le demeurera jusqu'au 30 juin 1973, à moins d'être résilié par l'un ou l'autre des Gouvernements, sur préavis de trois mois donné par écrit à l'autre Gouvernement, ou à moins d'être prorogé pour des périodes supplémentaires par décision commune de nos deux Gouvernements.

Veillez agréer, Monsieur le Sous-secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

ADOLPH W. SCHMIDT

L'honorable Mitchell Sharp
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Ottawa

Pièce jointe:
Annexe

¹ Recueil des traités 1965 n° 9